



Commune de 7620 BRUNEAUT
11, rue Wibault Bouchart
7620 BRUNEAUT

Agent traitant : Nathalie Bauduin – 069.36.29.60 – nathalie.bauduin@commune-brunehaut.be

Note de synthèse

1. Information(s) diverse(s) – Communication

2. Centre de lecture publique de Brunehaut

a) Rapport d'activités 2023 – Approbation – Décision

b) Compte 2023 – Approbation – Décision

Le Collège communal propose à l'assemblée d'approuver :

a) le rapport d'activités 2023 ;

b) le rapport financier et le compte 2023 qui dégage des recettes de 309.058,68 €, des dépenses de 282.989,47 €, ce qui donne un résultat positif de 26.069,21 € au 31.12.2023 et un boni général 26.343,12 €.

3. CLDR – Rapport annuel 2023 – Approbation – Décision

Le Collège communal propose à l'assemblée d'approuver le rapport annuel de l'opération de développement rural 2023.

4. Budget participatif : principe d'organisation, approbation des documents de référence et demande de subvention – Décision

Le Collège communal propose à l'assemblée :

a) d'approuver le règlement du budget participatif, le formulaire de candidature et la grille d'évaluation de l'appel à projets ;

b) d'organiser un budget participatif ;

c) de mettre en MB 1/2024 un montant de 45.000 € ;

d) de solliciter le subside de la Région wallonne.

5. Régie communale autonome

a) Rapport d'activités – Approbation – Décision

b) Rapport financier – Décision

c) Compte 2023 – Décision

Le Collège communal propose à l'assemblée d'approuver :

a) le rapport d'activités 2023 ;

b) le rapport financier relatif aux comptes annuels durant la période du 01.01.2023 au 31.12.2023 ;

c) les comptes annuels au 31/12/2023, y compris l'affectation du résultat, qui présentent un total de bilan de 1.512.515 € et un boni de 7.959,79€ €.

6. Régie communale autonome – Contrat de gestion – Décision

Le Collège communal propose à l'assemblée de revoir le contrat de gestion entre la Régie Communale Autonome et la Commune et ce plus particulièrement, une subvention communale liée au prix respectant la clef de répartition suivante : - Pour tout euro facturé par la RCA constitutif du « prix démocratique » à charge des clients redevables des droits d'accès au

Brunehall, - la Commune s'engage à verser 1,40€ constitutif de « la subvention liée au prix » envers la RCA.

7. Plan de Cohésion Sociale

a) Rapport d'activités 2023 – Approbation – Décision

Le Collège communal propose à l'assemblée de marquer son accord pour le rapport d'activités 2023.

b) Rapports financiers 2023 – Décision

Le Collège communal propose à l'assemblée de valider les rapports financiers du PCS durant l'année 2023 tels que présentés, à savoir :

a) Les comptes comme suit :

Libellé	Montant
Subvention (Montant indiqué dans l'arrêté de la subvention)	57.220,75€
Total à justifier (subvention+ part communale, soit subvention x 125% s'il échet)	71.525,94€
Total justifié (postes 1 à 5)	79.696,47€
Total à subventionner	57.220,75€
Première tranche de la subvention perçue (75%)	42.915,56€
Deuxième tranche de la subvention	14.305,19€

b) Le rapport financier relatif à l'article 20 :

Libellé	Montant
Subvention (Montant indiqué dans l'arrêté de la subvention)	5.710,75€
Total à justifier (subvention+ part communale, soit subvention x 125% s'il échet)	5.710,75€
Total justifié (postes 1 à 5)	3.571,90€
Total à subventionner	3.571,90€
Première tranche de la subvention perçue (75%)	4.283,06€
Deuxième tranche de la subvention	-711,16€

c) le rapport financier relatif au subside énergie :

Libellé	Montant
Subvention (Montant indiqué dans l'arrêté de la subvention)	5.000€
Total à justifier (subvention+ part communale, soit subvention x 125% s'il échet)	5.000€
Total justifié (postes 1 à 5)	2.930,59€
Total à subventionner	2.930,59€
Première tranche de la subvention perçue (75%)	5.000€
Deuxième tranche de la subvention	2.069,41€

8. Asbl Brunehaut Valorisation

a) Budget 2024 – Décision

b) Rapport d'activités 2023 – Approbation – Décision

c) Compte 2023 – Approbation – Décision

Le Collège communal propose à l'assemblée d'approuver

- le budget 2024 ;
- le rapport d'activités 2023 ;
- le compte 2023.

9. Commission locale pour l'énergie – Rapport 2023 – Communication

PRISE DE CONNAISSANCE

10. Situation de caisse au 31.12.2023 – Communication

PRISE DE CONNAISSANCE

11. Emprise pour le bassin de rétention d'eau par Ipalle à Rongy

- a) **Acquisition d'immeuble pour cause d'utilité publique et délégation au comité d'acquisition – Décision**
- b) **Lot A : promesse d'accord locatif, convention d'indemnisation et délégation au comité d'acquisition – Décision**
- c) **Lot B : promesse d'accord locatif, convention d'indemnisation et délégation au comité d'acquisition – Décision**

Dans le but de créer un bassin de rétention d'eau par Ipalle à Rongy, le Collège communal propose à l'assemblée :

- a) d'opérer l'acquisition à l'amiable à XXX, de donner pouvoir au fonctionnaire instrumentant du Comité d'Acquisition ;
- b) d'opérer à l'accord locatif et convention d'indemnisation à XXX, de donner pouvoir au fonctionnaire instrumentant du Comité d'Acquisition ;
- c) d'opérer à l'accord locatif et convention d'indemnisation à XXX, de donner pouvoir au fonctionnaire instrumentant du Comité d'Acquisition.

12. Demande de révision partielle du plan de secteur de Tournai-Leuze-Péruwelz pour le site d'exploitation de la S.A. COUPLÉ SUGARS à Wez-Velvain sur le projet de convention relatif à la compensation alternative – Avis

Le Collège communal propose à l'assemblée d'émettre un avis favorable sur le projet et les plans et métré.

Sous réserve de l'approbation des autorités supérieures.

13. Marquages routiers 2024

a) Cahier spécial des charges – Décision

Le Collège communal propose à l'assemblée d'approuver le cahier des charges N° 2024-620 et le montant estimé du marché "Marquages routiers 2024", établis par le Service des Travaux et Marchés Publics.

b) Choix du mode de passation de marchés, fixation des critères de sélection qualitative et critères d'attribution du marché – Décision

Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à € 35.233,36 hors TVA ou € 42.632,27, 21% TVA comprise.

Le marché sera passé par la procédure négociée sans publication préalable.

Cette dépense sera financée par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2024, article 42101/731-60 (n° de projet 20240004).

Avis favorable du DF

14. Délinquance environnementale – Protocole de collaboration entre les communes et le Département de la Police et des Contrôles du Service public de Wallonie Agriculture, Ressources naturelles et environnement – Décision

Le Collège communal propose à l'assemblée de mettre son accord sur le protocole de collaboration entre les communes et le DPC.

15. Obligation d'emploi de travailleurs handicapés AGW du 07 février 2013 – Communication du rapport 2022-2023 – Prise de connaissance
PRISE DE CONNAISSANCE

16. Règlements complémentaires de roulage aux abords des salles communales

- a) **Rue Wibault Bouchart à Bléharies – Décision**

Le Collège communal propose à l'assemblée :

- un stationnement réservé aux personnes handicapées à la rue Wibault Bouchart, sur le premier emplacement face au n°24 (maison des associations).

La mesure sera matérialisée par le placement du signal E9a, avec le pictogramme des handicapés.

b) Rue du Veillé à Wez – Décision

Le Collège communal propose à l'assemblée :

- un stationnement réservé aux personnes handicapées à la rue du Veillé, sur le premier emplacement, le long du pignon arrière du n°9 (maison de village).

La mesure sera matérialisée par le placement du signal E9a, avec le pictogramme des handicapés.

c) Rue de la Sucrierie à Wez – Décision

Le Collège communal propose à l'assemblée :

- un stationnement réservé aux personnes handicapées à la rue de la Sucrierie, du côté pair, à hauteur et le long du n°8, sur une distance de 6 mètres.

La mesure sera matérialisée par le placement du signal E9a, avec le pictogramme des handicapés avec la flèche montante « 6 m ».

d) Rue des pépinières à Lesdain – Décision

Le Collège communal propose à l'assemblée :

- un stationnement réservé aux personnes handicapées à la rue des Pépinières, à l'opposé de l'école communale, sise au n°3, sur une distance de 6 mètres.

La mesure sera matérialisée par le placement du signal E9a, avec le pictogramme des handicapés avec la flèche montante « 6 m ».

17. Motion de soutien aux revendications des agriculteurs et horticulteurs relative à la simplification administrative, à une cohérence réglementaire et à la promotion d'une consommation locale – Décision

Le Collège communal propose à l'assemblée de voter la motion de soutien.

18. Procès-verbal de la séance du conseil communal du 06 février 2024 – Décision

Le Collège communal propose à l'assemblée d'approuver le procès-verbal du 06.02.2024.

HUIS CLOS

19. Ratifications de décisions du collège communal portant désignation des membres du personnel enseignant – Décisions

20. Enseignement – Mise en disponibilité pour cause de maladie d'un membre du personnel – Décision



La Directrice Générale,

Nathalie BAUDUIN
Nathalie BAUDUIN